

UN ÉLU DE LA RÉPUBLIQUE À MAYOTTE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL POUR APPEL AU MEURTRE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 4 DÉCEMBRE 2023

Invité le lundi 24 avril 2023 sur la chaîne Mayotte La 1ère, Salime Mdere, vice-président du conseil départemental de Mayotte, a qualifié de « *délinquants* », « *voyous* » et « *terroristes* » les jeunes comoriens en ajoutant « *Il faut peut-être en tuer* ».

A la suite de la plainte de la LDH (Ligue des droits de l'Homme), il sera jugé devant le tribunal correctionnel le 1^{er} février 2023 pour deux infractions :

- provocation directe à la commission d'atteintes volontaires à la vie ;
- provocation directe à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

La LDH se félicite aujourd'hui de cette décision qui prend réellement en compte la gravité des faits tout particulièrement de la part d'un élu de la République, et elle entend désormais se constituer partie civile à l'audience dans ce dossier.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

